

En cours d'écriture - Dupliquer une rubrique de paye

Introduction

Bonjour,

A plusieurs reprises, nous avons décrit dans des pages wiki comment dupliquer une rubrique. nous avons toujours indiqué qu'il faut dupliquer des rubriques au lieu d'en créer de toutes pièces. La duplication permet de copier les liens existants entre les rubriques, ce qui évite d'en avoir à créer.

Cette page recense toutes les possibilités de duplication de rubriques de paye.

Plusieurs questions doivent être posées :

- La rubrique entre dans le calcul du brut ou du net ?
- Si c'est une rubrique de brut, est-ce simplement une variable à saisir avec un montant ? un nombre de points ? des heures ?
- La rubrique a-t-elle une incidence sur la valorisation des absences ? des heures supplémentaires ?
- Si c'est une rubrique de net, elle doit obligatoirement se comptabiliser et avoir un profil comptable ; dans quel compte l'imputer ?
- La rubrique de net doit-elle s'ajouter ou se déduire du net ?

Le gestionnaire de rubriques est situé dans le menu "Paramètres Généraux" et est représenté par



l'icône **Rubriques** .

Une variable de paye contient plusieurs paramètres et trois formules, BASE, TAUX et MONTANT. Le MONTANT est toujours égal au produit de la BASE par le TAUX.&

Le gestionnaire de rubriques est créé en mode entrepôt. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la page :

Pour dupliquer une rubrique, il faut cliquer sur une rubrique pour la sélectionner, elle est surlignée en bleu et...

Dupliquer une rubrique de brut pour saisir un montant

... au clavier taper "REG_SAL", la rubrique "Régularisations diverses sur salaire" est affichée à l'écran. Elle la seule rubrique affichée, elle est donc déjà surlignée en bleu. cliquer sur le bouton "Dupliquer".

Saisir l'alias de la rubrique et sa désignation puis valider par le V vert.

Le corps de la rubrique reste le même

Sens : Débit Crédit

Rubrique en Point Rubrique en Heure **Toujours Valorisée**

Unicité à l'édition Multiples instances autorisé Rubrique d'écrasement

Désactiver dans les bulletins de régularisation Non saisissable

Imprimer sur le bulletin **sous contrôle de valorisation** sur les formules : BASE TAUX

Via une condition utilisateur Définir... **MONTANT**

A éditer dans le bulletin annexe Libellé de substitution :

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Niveaux d'utilisation

Convention Grille de Convention Usages établissement

Contrat **Saisie de Paye**

Rubrique associée

Profil comptable Sélectionnez... **Pas de profil associé.**

La formule "Montant"

Participe aux itérations :

Rubrique	Formule	Taux
BRUT	MONTANT	100
B_FINCDD	MONTANT	100
B_ASSIDUITE	MONTANT	100

- Toujours Valorisée, la case est décochée : la rubrique ne se déclenche qu'une fois saisie. il est possible d'avoir des rubriques dont cette case est cochée mais cela fait généralement l'objet de pages wiki spécifiques ou de compte-rendu suite à une intervention payante
- Imprimer sur le bulletin, sous contrôle de valorisation et montant : la rubrique est imprimée à la condition que le montant ne soit pas égal à zéro
- Saisie de paye : permet de voir la rubrique dans les variables de paye et de la saisir
- Profil comptable, la case est décochée : par défaut, cette rubrique entre dans le calcul du brut donc c'est la rubrique BRUT qui se comptabilise
- Formule BASE : "Modifiable" doit être coché, c'est ce qui permet de saisir la valeur. "Imprimer" et "Formule de taux" doivent être décochées
- Formule TAUX : tout doit être décochée et la valeur à saisir est égale à 1
- Formule MONTANT : elle doit participer au calcul du BRUT et de B_FINCCDD. Pour les ESAT, si la rubrique doit être répartie en salaire atelier et en aide au poste, il faut ajouter une participation à TH_SALPRORATA

Exemple de rubrique avec une BASE qui s'édite en "Nombre ou base" égale au MONTANT

Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			2010,62
51_ANC	Prime d'ancienneté 51	2010,62	34,00%	683,61
EXTSEGUR	Séjour 2024	238,00		238,00
CONTRAT	<i>Salaire Contractuel</i>			2932,23
51_DECENT	Prime décentralisée	2694,23	5,00%	134,71
RP24_PRIME13	Prime 1.3%	2828,94	1,30%	36,78
BRUT	BRUT			3103,72

Le même sans la BASE à éditer

Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			2010,62
51_ANC	Prime d'ancienneté 51	2010,62	34,00%	683,61
EXTSEGUR	Séjour 2024			238,00
CONTRAT	<i>Salaire Contractuel</i>			2932,23
51_DECENT	Prime décentralisée	2694,23	5,00%	134,71
RP24_PRIME13	Prime 1.3%	2828,94	1,30%	36,78
BRUT	BRUT			3103,72

Dupliquer une variable en points

Pour dupliquer une variable en points, nous suggérons de prendre la rubrique de dimanches et jours fériés de votre convention 66_DIM_JF ou 51_DIMJF. Après avoir saisi l'alias et la désignation, le corps de la rubrique s'affiche comme celui de la rubrique d'origine

Sens : Débit Crédit

Rubrique en Point Rubrique en Heure Toujours Valorisée
 Unicité à l'édition Multiples instances autorisé Rubrique d'écrasement
 Désactiver dans les bulletins de régularisation Non saisissable

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation sur les formules : BASE TAUX
 Via une condition utilisateur MONTANT

A éditer dans le bulletin annexe Libellé de substitution :

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Niveaux d'utilisation
 Convention Grille de Convention Usages établissement
 Contrat Saisie de Paye

Rubrique associée

Profil comptable Pas de profil associé.

La formule "Montant"

Participe aux itérations :

Rubrique	Formule	Taux
BRUT	MONTANT	100
B_FINCCDD	MONTANT	100

Comme précédemment, nous avons surligné les cases cochées / décochées et en plus la case "Rubrique en point" est cochée. Cette case est très importante en cas de rappel de valeur de point car la variable est automatiquement intégrée et en GRH budget, la rubrique est éditée dans l'édition 1B, détail des primes en points et entre dans le cumul des points de la personne.

- Formule BASE : "Modifiable" et "Imprimer sur le bulletin" doivent être cochées
- Formule TAUX : "Imprimer sur le bulletin" doit être cochée, "Modifiable" et "Formule de taux" non. Attention, en ayant dupliqué les dimanches et jours fériés, le taux est un multiple de la valeur du point. Il faut modifier la formule TAUX pour retirer la constante numérique et le symbole "*" de la multiplication pour ne conserver que [VP.VP].
- Formule MONTANT : elle doit participer au BRUT et à B_FINCCDD.

Attention à la convention 51 et à la prime décentralisée, si la base de la prime décentralisée est correctement paramétrée, la rubrique ne doit itérer B_PRIMEDECENT. Pour plus d'information sur la codification de la prime décentralisée, veuillez consulter la page wiki : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-grh/page/la-prime-decentralisee-tcr>.

Dupliquer une rubrique d'heures

EIG fournit plusieurs rubriques d'heures qui peuvent avoir une incidence sur les cotisations et les charges. Le tableau ci-dessous présente la synthèse des actions de ces rubriques.

Alias de la rubrique	Désignation	Exonérée d'impôt et de cotisations	Agit sur la réduction générale de cotisations	Agit sur le nombre d'heures du mois
ANT_HEURES	Heures du mois précédent	Non	Non	Non
H_COMP10	Heures complémentaires à 10%	Oui	Oui	Oui

H_COMP25	Heures complémentaires à 25%	Oui	Oui	Oui
H_COMPL	Heures complémentaires	Oui	Oui	Oui
H_MAJ25	Heures majorées à 25%	Oui	Oui	Oui
H_MAJ50	Heures majorées à 50%	Oui	Oui	Oui
H_NORMALE	Heures normales	Non	Oui	Oui
H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%	Oui	Oui	Oui
H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%	Oui	Oui	Oui

Au regard de la nouvelle rubrique d'heures à payer et des incidences qu'elle doit avoir, vous savez rubrique EIG doit être utilisée pour duplication.

Dupliquer une rubrique entrant dans la valorisation des absences et des heures supplémentaires et complémentaires

La plupart du temps, il s'agit d'une rubrique en points entrant dans la base du prix de l'heure. Pour la convention 66, il suffit de dupliquer la rubrique "66_PTSUJ, points de sujétion". Pour la convention 51, il faut partir de 51_REGUL et retirer des itérations de la nouvelle rubrique.

Les itérations de 51_REGUL

Rubrique de paye 51_REGUL (Régularisation application avenant 2017-02)

Ne plus utiliser la rubrique

Alias

Désignation

Modification de la formule "Montant" de la rubrique "Régularisation application avenant 2017-02"

Alias

Désignation

Modifiable

Imprimer sur le bulletin

Formule de taux

Nombre de décimales

Créer / modifier une alerte...

[51_REGUL.BASE] * [51_REGUL.TAUX]

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens	
BRUT	Brut	MONTANT	100	+	▲
B_ASSIDUITE	Base prime d'assiduité	MONTANT	100	+	■
B_FINCCDD	Base indemnité fin de CDD	MONTANT	100	+	▲
B_PPCC	Base prime pour contraint...	MONTANT	100	+	▲
B_PRIMEDIF	Base du comparatif du sal...	MONTANT	100	+	▲
B_PRIMEINT	Base prime d'internat	MONTANT	100	+	▲
B_PXHEURE	Base du prix de l'heure (S...	MONTANT	100	+	▲
B_PXHEUREETP	Base du prix de l'heure(Sa...	MONTANT	100	+	▲
B_SALCONVPLEIN	Salaire conventionnel à te	MONTANT	100	+	▲

Il faut conserver BRUT, B_FINCCDD, B_PXHEURE, B_PXHEUREETP et B_SALCONVPLEIN et retirer les autres rubriques (attention, nous ne les avons pas présentées ici, mais il y a 3 rubriques au dessus du brut comme l'atteste l'ascenseur sur la droite, rubriques qu'il faut également retirer.

Revision #7

Created 4 June 2026 08:24:07 by Jean François KERSERHO

Updated 4 June 2026 15:24:08 by Jean François KERSERHO